Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

AGRESSION NOCTURNE

Un homme grièvement blessé. — Coups de revolver

M. Charles Fies, âgé de 73 ans, allumeur à la Compagnie du Gaz, demeurant rue du Cartigny, a porté plainte au 4e arrondissement contre des inconnus qui, la nuit dernière, l'ont attaqué vers deux heures à proximité de son domicile.

Ces individus, qui étaient embusqués dans un coin obscur et l'attendaient, se lancèrent sur lui le renversèrent et lui administrèrent une formidable volée

On ne sait trop ce qui aurait pu arriver, car les gaillards y allaient de tout cœur et certainement, Fies allait rester inanimé sur le pavé lorsqu'une fenêtre s'ouvrit et plusieurs coups de revolver retentirent.

Les agresseurs prirent la fuite. M. Decock, qui avait tiré, arriva au secours de son voisin et le reconduisit chez lui.

Fies, qui est assez grièvement blessé à la figure, déclare ne pas connaître ses agresseurs.

Néanmoins, il estime qu'ils sont l'instrument d'une vengeance quelconque, car ils n'essayèrent même pas de passer les mains dans ses poches.

La grève des plafonneurs

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers plafonneurs ont obtenu pleine et entière satisfaction. Après une dizaine de jours de lutte, les patrons vaincus se voient dans l'obligation de leur accorder 0 fr. 48 à la reprise, et 0 fr. 50 le 1er janvier 1910.

Ils obtiennent aussi un supplément pour abatages de vieux plafonds en plus de ce que tous les ouvriers indistinctement doivent avoir. Ils auront aussi une feuille de paie à chaque fin de semaine.

La reprise du travail aura lieu le mardi 25 mai.

PARTI SOCIALISTE

REUNION GENERALE

La réunion générale de la section roubaisienne aura lieu mardi soir, à 8 heures, à la Coopérative « La Paix », boulevard de Belfort.

Ordre du jour très important.

LES ECUMEURS DE CARNIS

Angèle Biacq, épouse Bellinck, âgée de 28 ans, cabaretière, 130, rue Monge, avait accepté, le 9 mai, comme locataires, moyennant la modique somme de 2 fr. 50 par semaine, Hortense Moermon, âgée de 36 ans, et son fils Raymond.

Hortense se disait séparée de son mari.

La cabaretière doit se repentir aujourd'hui de sa trop grande confiance car, hier matin, sa locataire a pris la poudre d'escampette en enlevant une couverture de coton évaluée 6 francs.

VACCINATIONS PUBLIQUES

La septième séance de vaccinations publiques aura lieu aujourd'hui dimanche 23 mai de 9 à 11 heures du matin, place Notre-Dame et rue des Lignes, 17.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

CONCERTS PUBLICS

Aujourd'hui dimanche 23 mai, la Grande Harmonie donne un concert de 4 heures et demie 6 heures et demie du soir, au square Wibaux.

— De son côté, la Concordia Harmonie donnera un concert de 4 heures et demie à 6 heures et demie, au Parc Barbieux.

ON ARRETE UN EVADE

En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Poncelet, juge d'instruction à Louviers, les agents de sûreté Paris et Rancelot ont arrêté, hier matin, rue de la Gare, Albert Belveaux, âgé de 19 ans, journalier, évadé de la colonie pénitentiaire des Douaires.

Cet individu, qui est inculpé de vol de numéraire, sera conduit à Lille aujourd'hui.

SOCIETE DE FOOTBALL SOCIALISTE

Un groupe de jeunes camarades ayant décidé de créer à Roubaix une société de sport athlétique ayant pour but le football, les courses à pied, la natation, la vélocipédie, sous l'étiquette purement socialiste, font appel à tous les jeunes camarades pour venir les seconder dans leur tâche.

Ils font surtout appel à tous les pères de famille groupés, pour qu'ils y envoient leurs fils car la société ne se bornera pas au sport, on y fera aussi de l'éducation socialiste le dimanche après-midi, lorsque les matchs ou l'entraînement seront terminés, afin que l'éducation marche de pair avec l'amusement.

Les camarades désireux d'y participer sont priés d'assister à la réunion préparatoire qui aura lieu aujourd'hui dimanche 23 mai, chez le citoyen F. Vanherpe, rue Nain, 3, à Roubaix, à 5 heures de l'après-midi.

Un grand nombre de jeunes camarades étant déjà inscrits, nous comptons sur leur présence.

LES CHUTES

Chez Mme veuve Martin, fondeur rue de Tourcoing, Henri Lalleman, âgé de 33 ans, demeurant rue Vauban à Mouvaux, est tombé d'un escalier et s'est contusionné au thorax et à la tête.

On lui a prescrit trois semaines de repos.

— A la Brasserie Roubaisienne, boulevard d'Halluin, dans une salle de la malterie, Adolphe Duthoit, garçon braseur, demeurant rue Meyerbeer, cour Nys, a glissé en traînant un bac à grains et en tombant a reçu le bloc sur le pied droit.

— Chez Georges Catteau, apprêteur, 152, rue Pellart, Oscar Quatannens, âgé de 32 ans, apprêteur, demeurant à Dottignies, est tombé d'une échelle et s'est fait une plaie contuse de la partie postérieure du cuir chevelu, une contusion de la partie supérieure de l'épaule droite et de la partie externe de l'avant-bras.

LES POIDS LOURDS

Un accident assez grave s'est produit, vers quatre heures du soir, dans les ateliers de M. Alfred Planquart, entrepreneur rue de l'Alouette. Louis Delannoy, âgé de 42 ans, poinçonneur, demeurant rue Christophe-Colomb, à Wasquehal, était occupé avec d'autres ouvriers à poser un fer carnière sur un tréteau quand, par suite d'un faux mouvement, le tréteau renversa et l'ouvrier reçut la carnière sur les jambes.

Le docteur a relevé des contusions des deux mollets et des plaies contuses de la face antérieure des deux tibias.

Il estime à trois semaines l'incapacité de travail.

LE TROTTOIR DE CYTHERE

Les agents de service de nuit, ont dressé contravention à Clara Lampe, une péripatéticienne, âgée de 20 ans, se disant journalière, alors qu'elle travaille de nuit, et demeurant rue Saint-André. 2. Elle racolait sur le trottoir peu large de la rue de l'Espérance.

INSCRIVEZ VOS LOCATAIRES

Contravention a été dressée à Eugénie Delsigne, âgée de 64 ans, loueuse de garnis, 162, rue des Arts, pour avoir omis de mentionner le départ d'un de ses locataires sur son livre de logement.

TOMBE D'UN TOIT

Emile Mahieu, âgé de 17 ans, manœuvre de couvreur chez Vanquaethem, 65, rue Pellart, était occupé dans l'habitation Dubar, 20, rue de Lille. Il était six heures du soir environ.

Tout à coup, ceux qui travaillaient avec lui entendirent un léger bruit, suivi d'un cri de frayeur ; Mahieu, par suite de glissement des pieds, était tombé d'une gouttière sur une plate-forme.

Il s'est foulé le poignet gauche.

L'AMICALE DE L'INSTITUT TURGOT

demande des TURGOTINS

1° EMPLOYE au courant des relevés et de la comptabilité des matières, libéré du service militaire ;

2° EMPLOYE pour tenir comptes d'entrée et de sortie des marchandises, connaissant un peu de tissage et libéré du service militaire ;

3° EMPLOYE, 16 à 18 ans, connaissant machine à écrire, un peu de sténographie et son français ;

4° Un jeune débutant pour banque.

Voir Agent de Placement aujourd'hui Dimanche, à onze heures, à l'INSTITUT TURGOT, à ROUBAIX. 2875.4.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

FEDERATION LOCALE DU BATIMENT. — Réunion du Comité fédéral aujourd'hui dimanche 23 courant, à 10 heures du matin.

Ordre du jour très sérieux et correspondances urgentes.

Avis. — Le secrétaire du Bâtiment tient à la disposition de tous les camarades syndiqués le rapport financier du 1er trimestre 1909 de la Fédération Nationale des travailleurs du Bâtiment.

COMITE DES FETES DU CUL-DE-FOUR

Nous recevons le communiqué suivant :

« Nous avisons les parents qui ont des garçons inscrits pour le cortège, qu'ils doivent les envoyer dimanche matin, de 9 heures à 11 heures, au siège du comité, 11, rue de la Basse-Masure, pour la mesure des chaussures. Il s'agit naturellement des garçons qui ne se sont pas présentés jeudi dernier.

» Ceux qui omettraient de prendre mesure sont avertis qu'ils ne pourront figurer au cortège.

» Au sujet des jeunes filles, nous rappelons que le dernier délai pour l'inscription est fixé à aujourd'hui dimanche 23 courant. Passé cette date, il ne sera plus accepté d'adhésion.

» Se présenter à l'adresse habituelle, 146, rue Daubenton. »

Je ne fume que le NIL

AUX IMPORTATEURS DE VIANDE

Nous extrayons du règlement sur l'inspection des denrées alimentaires le passage suivant, très intéressant, puisqu'il concerne les viandes foraines pouvant entrer dans Roubaix :

Art. 110. — Nul ne peut introduire des viandes foraines dans le périmètre de la ville de Roubaix, s'il n'est muni d'une autorisation délivrée, à cet effet, à la mairie, après avis du directeur du Bureau d'hygiène et du préposé en chef directeur de l'octroi. Cette autorisation est personnelle ; elle ne peut être cédée ni prêtée, sous peine de retrait immédiat. Elle doit être représentée à toute réquisition aux agents du service de vérification ainsi qu'aux préposés de l'octroi.

VIANDES DONT L'INTRODUCTION EST PERMISE

Art. 111. — Sont considérées comme viandes foraines et soumises aux dispositions sanitaires du présent règlement les viandes de provenance extérieure dont l'énumération suit :

1° Les viandes fraîches de taureau, bœuf, vache, génisse, veau, agneau, chèvre, chevreau et porc ;

2° Les viandes salées et fumées ;

3° Les abats et issues d'animaux dont le nombre figurera sur un bulletin remis par l'octroi.

Viandes dont l'introduction est interdite

Art. 112. — Défense expresse est faite d'introduire en ville :

VIANDES DONT L'INTRODUCTION EST INTERDITE

1° Des viandes gâtées, corrompues ou nuisibles ;

2° Des viandes provenant d'animaux atteints des affections désignées en l'article 16 ;

3° Des viandes soufflées de bœuf, de taureau ou de vache ;

4° La viande de cheval.

COMMENT DOIVENT ETRE PRESENTEES LES VIANDES IMPORTEES

Art. 113. — Toute viande qui sera présentée à l'entrée de la ville de Roubaix, non revêtue de l'estampille très lisible du service d'inspection vétérinaire de la localité de provenance sera impitoyablement refoulée par le service de l'octroi.

Les importateurs, sur le territoire de Roubaix, des viandes des espèces bovine et porcine doivent présenter des animaux, soit complets, soit découpés par moitiés ou par quartiers suivant les usages courants de la boucherie ; lorsque la viande proviendra d'un animal sacrifié d'urgence ou d'un animal qui, après l'abatage, présenterait des lésions viscérales, le cadavre devra sous peine de saisie être présenté en entier, simplement fendu ou divisé en deux moitiés et avec tous ses viscères y adhérant par le seul secours de leur attaches naturelles ; il devra en outre non seulement porter l'estampille prévue au § 1 du présent article, mais encore être accompagné d'un certificat détaillé établi par le vétérinaire qui aura apposé cette estampille et sur lequel d'ailleurs cette même estampille sera reproduite. Les parois internes de la poitrine et de l'abdomen ne doivent, sous peine de saisie, porter aucune trace de raclage ou de grattage.

Toutefois, les morceaux de choix de l'espèce bovine (filets et aloyaux) peuvent être admis à l'inspection à l'état de pièces isolées ainsi que la viande des animaux des espèces ovine et caprine.

VIANDES DISPENSEES DU SERVICE DE L'INSPECTION

Art. 114. — Sont dispensés de l'inspection :

1° La viande qui ne fait que traverser la ville sous escorte du service d'octroi, ou qui est plombée par ce service pour n'être déplombée qu'au bureau de sortie ;

2° Et, par tolérance, les morceaux de quatre kilos et moins introduits par les particuliers pour leur usag epersonnel.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS CARROSSIERS DE ROUBAIX-TOURCOING. — La Chambre syndicale prie les ouvriers carrossiers, syndiqués et non-syndiqués, à assister à la grande réunion générale qu'elle organise pour le lundi 24 mai 1909, à 5 heures 1/2 du soir, en son siège, estaminet du Mogador, 79, rue d'Archimède.

SYNDICAT DES CABARETIERS. — La réunion de la Commission du Syndicat aura lieu le mardi 25 mai, à 8 heures précises du soir, chez M. Léon Derick, Grande-Rue, 85, à Roubaix.

Ordre du jour : 1. Procès-verbaux ; correspondance. — 2. Révision des statuts. — 3. Prochaine assemblée générale. — 4. Réunion du Bureau fédéral à Lille, le 26 mai.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint VICTOR VAISSIER.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Aujourd'hui, répétition à 10 heures précises pour être terminée à 11 heures 3/4.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE. — *Tissage.* — L'école de tissage ouverte en janvier dernier, rue du Collège, 78, dans les locaux de l'Ecole pratique, reçoit à toute époque de l'année les jeunes apprentis.

L'apprentissage, confié à deux spécialistes, MM. Delcroix et Poppe, a une durée variable, suivant les désirs et les besoins des intéressés.

Les apprentis sont initiés aux divers métiers : uni échappement, — uni butoir, — à carreaux revolver français, — à carreaux revolver anglais, — à 4 boîtes montantes simple, — à 4 boîtes de chaque côté duite à duite, — armure française et anglaise, — et peuvent, suivant la durée de leur apprentissage, se perfectionner plus ou moins complètement. Ils reçoivent une légère rémunération dès la 2e semaine de travail.

Conditions d'admission : Avoir 13 ans, ou 12 ans, et posséder le certificat d'études et présenter un certificat médical.

Nota. — Les personnes qui aimeraient de visiter l'atelier de tissage pourront en faire la demande à M. le directeur de l'Ecole pratique et la visite pourrait être faite un dimanche, sous la conduite de M. Delcroix ou de M. Poppe.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS ENCOLLEURS. — Aujourd'hui dimanche 23 mai, réunion mensuelle.

Paiement des cotisations de 5 heures à 6 heures du soir.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 22 mai 1909

Naissances. — Foédara Bauwens, avenue Julien Lagache. — Adrien Druide, rue Fabert, 6. — Suzanne Boursin, rue de Lannoy, cour Bovaval, 9. — Angèle Bondroit, rue des Longues-Haies, 110, cour Lambert 13. — Claire Dumery, rue de la Basse-Masure, 48. — Joseph Delaval, rue Crouy, 33. — Modeste De Beu, rue de la Basse-Masure, cité Vandamme, 35. — Marie Duforest, rue de l'Ommelet, 92. — Raymond Desmettre, avenue Julien Lagache.

Publications de mariages. — Emile Derulle, menuisier, rue Christophe Colomb, 35, et Germaine Liénard, bobineuse, rue Christophe Colomb, 4. — Henri Antoni, fabricant de chaussures, à Armentières, et Virginie Fassiaux, sans profession, rue de l'Espérance, 57. — Pierre Duquesne, cordonnier, rue de Jemmapes, cour Cruybeck, 11, et Joséphine Vanhecke, tisserande, rue de Jemmapes, cour Cruybeck, 7.

Décès. — Ursule Viard, 82 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Angélique Décalion, 52 ans, sans profession, rue de Lannoy, 350. — Louis Pollet, 80 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Louise Tybaert, 74 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 50. — Flore Fontaine, 18 ans, piqurière, avenue Julien Lagache. — René Matthys, 16 ans, margeur, rue de Maubeuge, 12. — Jeanne Debecque, 3 ans, rue Franklin, 147. — Ernest Verbelen, 3 mois, avenue Julien Lagache. — Samuel Desmarchelier, 4 ans, rue Lannes, 3.

Lundi 24 Réclame aux Galeries Lilloises : Bottes contenant 6 ruches pour cols, modèles assortis, valant 1.75, vendues 1.00.

CROIX

CARNAVAL D'ETE. — Le Comité est heureux d'annoncer que la fête réussira pleinement, étant donné le grand nombre d'adhésions qui arrivent chaque jour. Il a décidé, en présence de l'encaisse, qui est très bonne, d'organiser un concours de décorations et illuminations avec les prix suivants : 1er prix, une action valeur 35 fr. ; 2e, 15 fr. ; 3e, 10 fr. ; 4e, 8 fr. ; 5e, 7 fr. ; 6e, 6 fr. ; 7e, 4 fr.

Il est rappelé que le dernier délai, pour les adhésions, est fixé au 25 mai.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Au Gaz de Croix, un chauffeur, Deporter Jules, 46 ans, rue de Lille, 60, à Croix, s'est fait des déchirures musculaires dans la région dorsale en dénoyant une buisse.

— Un ouvrier maçon, de Mme Picavet, à Flers, Degally Pierre, 46 ans, rue de Thionville, 20, à Croix, est tombé d'un échafaudage, dans des maisons en construction, rue du Progrès.

— Chez Cocheteux, teinturier, rue des Ogiers, un ouvrier, Stenput Gustave, 27 ans, rue de France, à Roubaix, s'est fait un effort en déchargeant un camion.

— Dans la même usine, Vandeven Jules, 17 ans, 15, rue des Ogiers, en soulevant une tourie s'est fait un effort dans les reins.

— Chez Develle, constructeur, rue des Ogiers, un ajusteur, Leplat Augustin, 26 ans, rue de la Makellerie, 105, a reçu un éclat de fer dans l'œil droit.

— A la même usine, Lemaire Victor, tourneur, rue Sébastopol, à Roubaix, a reçu une pièce de fonte sur la jambe.

DUCASSE. — A l'occasion de la ducasse annuelle des rues Charles-Quint, Saint-Nicolas, Chevreul, Saint-Pierre et du Tonkin, permission de 2 heures du matin est accordée aux débitants des rues ci-dessus désignées, aujourd'hui dimanche et demain lundi, 23 et 24 mai, avec autorisation de laisser jouer de la musique et de danser pendant les mêmes jours, jusqu'à minuit.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Delescluse Simone, rue de Bapaume, 48. — Bert Jules-Albert, rue de La Fontaine.

Mariage. — Decottignie Charles, employé, à Croix, et Cnockaert Blanche, couturière, à Croix.

WASQUEHAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni, hier vendredi, à huit heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence du citoyen Lejeune-Mulliez, maire, assisté des citoyens Dubled et Bernaege, adjoints.

Le citoyen Auguste Dupont a été nommé rapporteur.

Après la lecture du compte rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

Entretien des édifices communaux. — Le conseil vote un crédit de 1.000 francs à prendre sur les fonds libres de l'exercice 1909, pour complément de dépenses d'entretien des édifices communaux.

Construction d'abris et cellules ; réception définitive. — Il vote aussi une somme de 1.137 fr. 42 pour règlement des travaux de construction d'abri et cellules pour prisonniers.

Aliénation de terrain du Bureau de bienfaisance. — Le conseil prend connaissance d'une délibération du Bureau de bienfaisance demandant l'aliénation d'un terrain lui appartenant et situé à l'angle du nouveau boulevard et des chemins vicinaux 3 et 5, pour affecter le produit de la vente à la construction de maisons de petits ménages, au Capreau et y donne un avis favorable.

Service de la voirie. — Le conseil vote un crédit de 420 fr. 28 solde du compte de M. Vasseur, directeur de la Voirie.

Détérioration des routes communales. — Le conseil municipal émet le vœu que les Ponts et Chaussées indemnisent la commune des dommages qui lui ont été causés par suite des charrois exceptionnels pour la construction du nouveau boulevard, ou qu'ils remettent les routes en parfait état de viabilité.

Ecole des filles du Centre ; création de poste. — Le conseil, considérant que le nombre d'élèves augmente sans cesse à l'école des filles du Centre, demande la création d'un troisième poste d'institutrice adjointe à cette école et accepte les charges imposées aux communes relativement à l'instruction primaire.

Rectification d'alignement. — Le conseil demande la rectification d'alignement de la rue Michelet, de la propriété Delourme à l'avenue Hannart, conformément au tracé indiqué au plan dressé par l'agent voyer.

Entretien des chemins vicinaux. — Il est voté un crédit de 531 fr. 16 à prendre sur les fonds libres, pour couvrir le reliquat des travaux et entretien des chemins vicinaux ordinaires en 1908.

Demande de subvention. — La société de gymnastique l'Espérance sollicite une subvention. Le conseil juge bon d'ajourner cette demande.

(A suivre).

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de Mme veuve Carlier, ancienne directrice d'école maternelle à Lille, décédée chez son fils, notre ancien confrère M. Constant Carlier, secrétaire de la mairie de Wasquehal.

Ses funérailles auront lieu à Wasquehal, lundi, à 11 heures du matin.

Nous présentons à M. Constant Carlier et à sa famille nos compliments de condoléances.

WATTRELOS

LES TROTTOIRS INTERDITS. — Contravention a été dressée à Auguste Duthoit, âgé de 20 ans, demeurant à Roubaix, rue Blanchemaille, 29, qui roulait sur un trottoir interdit aux cyclistes.

CABARETIER EN DEFAUT. — Pierre Dejaeger, cabaretier au Petit-Tournai, s'est vu dresser deux contraventions : la première pour n'avoir pas affiché un extrait du code de police municipale concernant les estaminets ; le second pour avoir omis d'inscrire un locataire.

MUTATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Paul Calmey, instituteur adjoint au titre stagiaire à l'école du Centre, est nommé adjoint en remplacement de M. Decaudin.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les réclamations concernant les contributions seront reçues le mardi 25 mai, de 2 à 3 heures, par le contrôleur des contributions.

LANNOY

REUNION GENERALE ET CONFERENCE. — Aujourd'hui dimanche, à 4 heures 1/2, salle du café du Lion-d'Or, réunion générale de l'Union démocratique du canton de Lannoy. Grande conférence.

HEM

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Mulaton, un ouvrier teinturier, Emile Pluquet, âgé de 19 ans, domicilié au hameau du Petit-Lannoy, a eu le pied droit brûlé par de l'eau bouillante.

Le docteur Coubronne qui lui a donné des soins a déclaré que l'incapacité de travail serait de 12 jours sauf complications.

ETAT CIVIL D'HEM. — *Naissance.* — Jules Dhieygère, au Petit-Lannoy.

Publication de mariage. — Entre : Henri Parent, sergent au 16e chasseurs, à Lille, et Gabrielle Fremaux, couturière.

Décès. — Maurice Duthoit, 2 mois, au hameau du Trie.

LYS-LEZ-LANNOY

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la tannerie Poullet, Pierre Lezy, âgé de 42 ans, s'est contusionné le flanc droit en portant un lourd panier de bourre mouillée.

Le docteur Wartel qui lui a donné des soins a déclaré que l'incapacité de travail serait de 10 jours, sauf complications.

ETAT CIVIL DE LYS. — *Décès.* — Maria Grammelinck, 53 ans, école libre.

FOREST

ETAT CIVIL DE FOREST. — *Naissances.* — Georges Wattel, Place. — Louis Delobel, Grand'Route.

Décès. — Désiré Pau, 42 ans, jardinier, au Grand-Marais.

ASCQ

ETAT CIVIL D'ASCQ. — *Publication de mariage.* — Entre : Louis Salembier, brasseur, à Lille, et Gabrielle Drouliers, sans profession, à Ascq.

WILLEMS

ETAT CIVIL DE WILLEMS. — *Naissances.* — Gustave Jonville, hameau de Mouscron. — Henri Millet, hameau de Mouscron. — Marie Personne, au Petit-Marie.

Publications de mariages. — Entre : Henri Galle, tanneur, et Charlotte Herbaut, fileuse. — Henri Deschamps, tisserand, à Baisieux, et Marie Lesire, fileuse, à Willems. — Jean-Baptiste Desruez, tisserand, à Chéreng, et Rosine Florent, journalière, à Willems.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

Conseil Municipal

Décidément ça devient une gageure. La séance, annoncée pour huit heures et demie commence juste une heure plus tard. Il serait cependant si simple d'annoncer l'ouverture pour neuf heures et demie.

L'ordre du jour ne portait du reste rien de bien attrayant.

Résumons donc :

La liquidation de la pension de retraite du brigadier de police Martens du Blanc-Seau est liquidée à 902 fr. 74, à compter du 1er septembre prochain.

Le conseil vote un crédit de 1.000 francs pour acheter une statue de M. J. Maes, statuaire tourquenois. Il vote aussi le déclassement de la rue de Nice.

On décide, malgré MM. Scalbert et Quivron, de discuter à huis clos les demandes de subvention pour les fêtes de quartier.

L'EMPRUNT

Puis, M. Dramez, secrétaire général, donne alors lecture d'un rapport concernant le mode de réalisation de l'emprunt.

M. SAISON se demande si l'on aura assez d'argent pour parachever les travaux entrepris. Il estime entre autres, que pour les travaux de voirie, le million voté ne sera pas suffisant.

M. QUIVRON partage cette façon de voir. Il regrette de voir les conseillers voter des rapports qu'ils n'ont pas lus. Il fait remarquer qu'il y a des négligences dans l'exécution des travaux.

M. LE MAIRE trouve, lui, que tout est pour le mieux. Il déclare en outre que les 3.573.000 francs ne doivent pas seulement servir au paiement des travaux à exécuter, mais aussi à des travaux déjà exécutés. Mais tout ira bien.

LES RUES PARTICULIERES

Enfin, on s'occupe du rapport sur les rues particulières. Après une courte discussion le rapport est adopté.

En voici les grandes lignes :

1. **Barricadage des rues.** — Quand une rue aura été ouverte sans autorisation à la circulation publique, sur des terrains particuliers, les propriétaires responsables seront mis en demeure d'avoir à la barricader dans un délai de 24 heures.

A défaut de se conformer à cette mise en demeure, lesdits propriétaires seront poursuivis et les travaux exécutés d'office à leurs frais par les soins de la ville. De même le barricadage sera exigible pour toutes les rues ouvertes en vertu d'une autorisation régulière, jusqu'à ce qu'il soit dûment constaté que les prescriptions de l'article 84 du règlement de voirie ont été observées.

2. **Ouverture et classement.** — Aucune rue, aucune place, aucun passage ne pourront être classés dans la voirie urbaine que s'ils sont établis suivant les indications de direction, de largeur et de nivellement prescrites par l'administration municipale et s'ils ne sont au préalable mis, d'après les indications de la ville, en état de viabilité complète dans les mêmes conditions que les autres rues publiques.

Aussitôt le classement prononcé, la ville prendra à sa charge les frais d'éclairage de la rue ainsi que tous les frais d'entretien des aqueducs et des chaussées pavées et l'enlèvement des ordures ménagères.

Dans le cas où la canalisation de gaz est complète et l'aqueduc construit entièrement, si plusieurs des propriétaires riverains s'engagent à faire exécuter à leurs frais par les soins de la ville le complément des travaux de pavage, sur les 4/5es au moins de la surface de la rue, le classement ne sera pas prononcé, mais la ville se substituera auxdits propriétaires pour les charges d'éclairage s'élevant à un franc par an et par mètre de front à rue, ainsi que pour les charges d'entretien des parties pavées de la chaussée. Elle organisera en outre le service d'ébouage de ladite rue.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE
Sucre Béghin

LA FRAUDE

Le douanier Sackebandt, du Sapin-Vert, a arrêté Antoine Romanichelle, 56 ans, journalier, demeurant rue du Chemin de Fer, à Roubaix. Cet homme était porteur de ving-six kilos de café vert, de provenance étrangère, valant soixante-dix-huit francs. Il a été déféré au Parquet.

TOMBE DANS UN TROU

Chez Thuillier, fondeur, rue du Moulin, Jules Leplat, mouleur, 28 ans, 3, rue Solférino, à Roubaix, a fait un faux pas en allant à l'étuve, est tombé dans un trou et s'est blessé au côté gauche.

Le docteur qui lui a donné des soins a prescrit quinze jours de repos.

POPULATION ETRANGERE

Du 16 au 22 mai inclus, dix hommes, neuf femmes et onze enfants étrangers sont arrivés à Tourcoing. D'autre part, sept hommes, huit femmes et deux enfants, de nationalité étrangère, ont quitté la ville.

ANCIENS ELEVES DE LA RUE DU CALVAIRE

L'Association des Anciens Elèves de la rue du Calvaire, rappelle que son concours annuel de tir continuera aujourd'hui dimanche 23 courant, au stand de l'école, à Tourcoing, 51, rue de Menin. Deux catégories : Tir individuel, tir d'honneur, réservé aux sociétés représentées par cinq délégués. Nombreux prix en espèces et en nature.

LE COUP DU RUSSE

Salomon Katz, sujet russe, commis photographe chez Mme C. Carette, est parti en emportant un appareil d'agrandissement et une loupe, le tout valant 462 francs.

PHARMACIENS DE GARDE

Voici la liste pour aujourd'hui dimanche 23 mai des pharmaciens de garde, à partir de midi :

MM. Decrème, 51, rue Saint-Jacques ; Dubois, 50, rue du Tilleul ; Dujardin, 22, rue d'Anvers.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 22 mai 1909

Naissances. — Raymonde Roth, rue du Moulin, 92. — Françoise Honoré, rue du Casino, 27.

Publications de mariages. — Entre : Gustave Vervaeke, rattacheur, rue du Brésil, 2, et Angèle D'hellemme, soigneuse, à Mouscron. — Jean-Baptiste Buyssens, domestique, rue Chevreul, 47, et Zulma Houset, soigneuse, rue des Piats, 54. — Pierre Courtin, paveur, à Tourcoing, et Elisa Nolf, ménagère, à Neuville-en-Ferrain. — Henri Debacker, rattacheur, rue Houchard, 45, et Marguerite Dewerdt, soigneuse, rue de Neuville, 41. — Louis Dessauvages homme de peine, rue Marengo, 80, et Jeanne Cuvelier, moulineuse, rue des Piats. — Michel Dupont, épicier, Grand'Place, 32, et Mathilde Debeyer, sans profession, rue de Lille, 29. — Henri Faveur, tapissier, rue de Courtrai, 287, et Hélène Vanmoorleghem, soigneuse, rue de l'Ermitage, 61. — François Joseph, peintre, à Roubaix, et Angèle Bruye, repasseuse, rue de Calais, 18. — Jean-Baptiste Lisoer, tisserand, rue du Luxembourg, 57, et Hélène Vandenbogaerde, repasseuse, rue de Gand, 572. — Vincent Quinson, maître ramoneur, rue Verte-Feuille, 15, et Jeanne Courtin, couturière, à Douai. — Victor Ravelinghien, trieur de laines, rue de Paris, 90, et Jeanne Waltez, dévideuse, rue de Gand, 139. — Gaston Soete boucher, rue d'Anvers, 91, et Suzanne Vandaele, ménagère, rue d'Anvers. — Ivo Vandenbroecke, peintre, à Herseaux, et Marie Ysenbeert, ménagère, rue Colbert, 20. — Henri Vandenbussche, tulliste rue de Varsovie, 162, et Marie Petit, plieuse, rue du Dahomey, 20. — Victor Vanhoenacker, comptable, rue de la Blanche-Porte, 110, et Julia Leman, employée, rue de Menin, 140. — Camille Vervaeke, menuisier, rue Saint-Roch, 36, et Palmyre Longuet, lessiveuse, rue Saint-Pierre, 13.

Décès. — Pierre Fontaine, 68 ans, sans profession, rue Nationale, 122. — Marie Balenghien, 6 ans, rue du Chevalier-Bayard, 37. — Marie Carbon, 83 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Marie Hennion, 42 ans, sans profession, rue Houchard, 60. — Louis Debal, 29 ans, domestique, rue Nationale, 122. — Angelle Scalbert, 65 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

LILLE

EXPLOSION DANS UNE CAVE

L'explosion de deux bonbonnes d'essence cause un commencement d'incendie et blesse cinq ouvriers

Samedi, vers 10 heures du matin, M. J.-B. Nakents, 40 ans, habitant 15, rue d'Alger, magasinier chez M. Alfred Haussy, plombier-zingueur rue des Pyramides, 16, descendait dans la cave où sont enfermées les marchandises.

Ayant à se procurer certains objets dans une autre cave faisant suite à la première, M. Nakents enflamma une allumette pour allumer un bec de gaz.

Au même moment, des vapeurs d'essence flottant dans l'atmosphère prenaient feu ; l'explosion se propageant faisait éclater deux bonbonnes, l'une d'essence, l'autre de gazoline et une forte détonation mettait tout le quartier en émoi.

Dès le premier moment, M. Nakents avait crié « sauve qui peut » à quatre apprentis qui se trouvaient dans la cave, occupés à de menues besognes, et les cinq ouvriers, grimpant au galop les escaliers, arrivaient en courant dans la rue, tous plus ou moins brûlés, les cheveux, les cils et les moustaches roussis.

Ils se rendirent immédiatement à la pharmacie Dufour, rue des Postes, où bientôt M. le docteur Vauverts arrivait pour leur donner des soins.

L'explosion avait déterminé un commencement d'incendie qui ajoutait au désarroi et, prévenus par téléphone, les pompiers de la caserne Malus, conduits par le capitaine Patin, arrivaient sur les lieux, où s'amassait une foule anxieuse.

Fort heureusement, les autres ouvriers de M. Haussy avaient pu se rendre maîtres du feu et les pompiers n'eurent pas à intervenir.

Les dégâts ne dépassent pas 500 francs.

Pendant ce temps, les ouvriers blessés recevaient à la pharmacie Dufour les soins les plus empressés ; pour aucun d'eux l'accident ne paraît devoir entraîner de suites très graves.

MM. Nackents, le magasinier, est brûlé à la main gauche ; Arthur Christiaens, 16 ans, apprenti, rue des Meuniers, 49, est brûlé aux deux mains et à la figure ; Lelei Victor, 13 ans et demi, apprenti, place Vinoenacker, 8, porte des brûlures du premier et du deuxième degrés à la figure ; on craint que les yeux ne sont pas atteints ; Maurice Ghesens, 17 ans, apprenti, demeurant à Hellemmes, est brûlé à la joue et à l'oreille gauches ; enfin, Ducouvent Charles, 15 ans et demi, rue de Lyon, 69, est atteint de brûlures du premier et deuxième degrés à la joue et à la main gauches.

Tous, nous l'avons dit, ont eu jusqu'au dernier cheveu ou poil de barbe roussi, mais le premier diagnostic permet d'espérer que l'accident, qui eut pu tourner en catastrophe, sera réduit au minimum de conséquences.

Une enquête est ouverte par le commissaire de police du 4e arrondissement.

Zig-Zag LE MEILLEUR
PAPIER à CIGARETTES

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SECLIN

Un enfant se noie dans le canal

M. Arthur Fasquel dont la péniche « Bourdeau » est amarrée au quai du canal vit jeudi vers 4 heures de l'après-midi, plusieurs bambins longer le chemin de halage, en pleurant.

Il interrogea l'un d'eux et apprit qu'un de leurs petits camarades Georges Duriez, âgé de 7 ans qui s'était aventuré sur le bord de l'eau pour attraper un petit poisson était tombé dans le canal et n'avait plus reparu.

Le batelier se munit d'une perche et courut vers l'endroit que lui indiquaient les enfants. Il fouilla le fond du canal et ne tarda pas à ramener sur la berge le corps inanimé du bambin. Mais il était trop tard, les soins prodigués pour le ramener à la vie restèrent vains.

Le petit cadavre fut ramené au domicile de ses parents rue des Comtesses et l'on juge de l'explosion de douleur qui se produisit à l'arrivée du corps dans la famille.

M. le docteur Couvreur constata la mort et la gendarmerie dressa procès-verbal.

PAS-DE-CALAI